

Questionnaire à Choix Multiples.

Pr. BAKKALI Hanae

Le 07/04/2020

Répondre aux questions suivantes dans la grille. Il ne sera admis qu'une seule réponse par QCM.

1- Peut être commerçant :

- a) un mineur non émancipé.
- b) un majeur sous tutelle.
- c) un associé d'une SNC.
- d) le salarié du commerçant.

2- Dans la SARL :

- a) les associés sont tous commerçants.
- b) les parts sociales sont librement cessibles.
- c) la responsabilité des associés est limitée aux montants de leurs apports.
- d) elle peut être adoptée pour les activités de banque ou de crédit.

3- L'élément essentiel d'un fonds de commerce :

- a) est la clientèle fidèle.
- b) est le droit au bail.
- c) est un bien meuble corporel.
- d) est un immeuble.

4- Les principaux actes de commerce par la forme sont :

- a) la location de meubles corporels.
- b) les formes des sociétés commerciales.
- c) le droit au bail.
- d) les actes faits par un commerçant à l'occasion de son commerce.

5- Le fonds de commerce est :

- a) une universalité mobilière.
- b) titulaire de la personnalité morale.
- c) composé d'immeubles.
- d) non susceptible de location.

6- Le nom commercial :

- a) est protégé par l'action en concurrence déloyale.
- b) n'est pas une dénomination.
- c) ne sert pas à individualiser le commerce.
- d) c'est une image apposée sur l'immeuble.

7- L'immatriculation au RC :

- a) est obligatoire pour tous les commerçants personnes physiques.
- b) est obligatoire pour tous les artisans.
- c) est obligatoire pour les syndicats.
- d) est obligatoire pour toutes les associations.

8- Le nantissement d'un fonds de commerce :

- a) porte sur les marchandises.
- b) est un gage sans dépossession.
- c) est un acte verbal.
- d) ne peut pas être demandé en justice.

9- Dans le contrat de location-gérance :

- a) le bailleur loue au gérant le fonds, ce dernier l'exploite en son nom et pour son compte.
- b) le fonds est exploité au nom du propriétaire.
- c) le gérant ne donne rien en contrepartie au bailleur.
- d) le contrat est pour une durée indéterminée.

10- Peuvent bénéficier du statut des baux commerciaux

- a) les propriétaires d'un fonds mis en location gérance.
- b) les commerçants immatriculés au RC.
- c) les avocats.
- d) les artistes.

ENTOUREZ LES LETTRES QUI CORRESPONDENT A VOS REPONSES.

